



*De l'oust à brocéland'e*  
COMMUNAUTÉ

LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

Vacances  
Eté

2024

## Projet Pédagogique

**Accueil de Loisirs**

**LES**

**ROBINSONS**

Siège administratif :

P.A de tirpen,

La Paviotaie

56140 MALESTROIT

02 97 75 01 02

# INTRODUCTION

Les accueils de loisirs (précédemment nommés centre de loisirs) sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances.

Ils offrent des activités de loisirs diversifiées excluant des cours et apprentissages particuliers tel que cours de musique ou de dessin.

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte, et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités, jeux. En réfléchissant sur le même sens des vacances, nous pourrions adapter au mieux notre méthode de travail et les objectifs que nous souhaitons atteindre.

## **SOMMAIRE**

---

### **INTRODUCTION**

- 1- Descriptif de l'Accueil de Loisirs .....
- 2- Rappel du projet éducatif de l'organisateur .....
- 3- Les objectifs pédagogiques.....
- 4- Les activités.....
- 5- La vie quotidienne.....
- 6- L'organisation dans l'espace.....
- 7- L'équipe d'encadrement .....
- 8- La communication .....
- 9- Les partenaires .....
- 10- L'évaluation.....

**Annexe 1 : règlement intérieur**

**Annexe 2 : Plan des locaux**

## 1 - DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

---

**A - NATURE DE L'ACM :** ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.

☒ Les Robinsons. Les prés Sainte-Anne

☎ 02.97.73.76.04 06.07.65.52.30

**B - ORGANISATEUR :** De l'Oust à Brocéliande communauté (OBC)

P.A de Tirpen La Pavioataie 56140 Malestroit

☒ 02 97 75 01 02 (Accueil de la Communauté de Communes)

**C- ACCUEIL DES ENFANTS :**

➤ **Nombre :** effectifs de 68 enfants

➤ **Age :** de 3 à 12 ans (mercredis) ou de 3 à 8 ans (vacances)

**D - IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE :**

L'accueil de loisirs est situé Les prés Sainte-Anne à Malestroit.

**E - DATES DE FONCTIONNEMENT :**

Mercredis et vacances scolaires

**F - HORAIRES D'OUVERTURE :**

- *Garderie* : de 7h30 à 8h45 et de 17h30 à 18h30

- *Activités/Repas* : de 9h à 17h30

Les familles accéderont au centre par l'entrée principale. Pour rentrer dans la partie ALSH, elles devront s'annoncer par l'intermédiaire d'une sonnette.

Les enfants et les parents s'introduiront dans la partie couloir/vestiaire. Seuls les enfants peuvent accéder ensuite à la salle d'activités principale.

L'équipe a fait le choix de permettre l'accès à cette salle en chaussettes ou en chaussons. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans cette salle sauf pour la première visite de l'enfant.

## **G – PERSONNEL :**

‡ 1 coordinateur Enfance Jeunesse : PICARD LAURENCE

‡ 1 Référente secteur : LE BRETON YANNICK

‡ 1 Directeur ALSH : GUYOT PIERRE

‡ 1 Adjoints de direction ALSH : BEZEAUD SEVRINE

‡ animateurs : 6

‡ animateurs stagiaires : 1

‡ 2 agents techniques.

‡ 3 agents de restauration

RACOUET FRANCOISE (mercredi)

GEORGES RENEE (Juillet) + SABRINA LE GOUESBE + JEREMY HOUEIX (Août)

## **H - ACTIVITES :**

☞ Activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques

☞ Activités d'éveil et expression corporelle

☞ Ateliers cuisine

☞ Grands jeux

☞ Activités sportives et physiques

☞ Promenades pédestres dans les bois (construction de cabanes...)

☞ Activités culturelles

☞ Sorties thématiques

☞ Manifestations issues des projets du service enfance jeunesse de la Communauté des Communes (journées inter-centres)

## I - MODALITES D'INSCRIPTION :

### L'inscription :

- Peut se faire à la journée ou la demi-journée, avec ou sans repas.
- Le dossier d'inscription est à retirer à la Communauté de Communes, sur le site de « Les Robinsons » ou par internet :  
[http://www.oust-broceliande.bzh/accueil\\_obc/enfance\\_jeunesse/jeunesse\\_3\\_15ans/alsh\\_accueils\\_de\\_loisirs\\_3\\_12ans/alsh\\_malestroit](http://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/enfance_jeunesse/jeunesse_3_15ans/alsh_accueils_de_loisirs_3_12ans/alsh_malestroit)
- La fiche sanitaire comportant l'autorisation parentale est à fournir à l'accueil de loisirs, sa durée de validité est de 2 ans mais doit être contresignée tous les ans par les parents.

## 2 - RAPPEL DU PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR

Au travers de ses différentes structures, la Communauté de Communes décline ses orientations éducatives :

- a) Développer « une politique jeunesse » globale et cohérente sur le territoire**, pour permettre à chaque jeune de se construire, favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel.

### *Objectifs :*

Développer l'esprit critique, la curiosité, le désir de connaître, l'inventivité, l'autonomie.

Développer l'estime de soi pour prévenir les conduites à risque.

Accompagner les jeunes

Mettre en place une politique tarifaire équitable.

- b) Favoriser l'accès pour tous les jeunes au savoir, à la culture, aux activités sportives, aux technologies de la communication et de l'information, aux sciences et à la connaissance du patrimoine.**

### *Objectifs :*

Découvrir et s'initier aux différentes formes de pratiques sportives.

Découvrir et s'initier à différentes formes de pratiques culturelles et d'expressions artistiques.

Développer l'esprit scientifique par l'expérimentation et découvrir le patrimoine sous toutes ses formes.

Contribuer à l'éveil des passions.

Donner l'envie de s'engager dans des activités associatives ou professionnelles.

Favoriser la communication des acteurs éducatifs.

Participer aux évènements culturels sur le territoire.

### **c) Développer la responsabilité et l'apprentissage à la citoyenneté, rendre les jeunes acteurs du territoire.**

*Objectifs :*

Eduquer au développement durable.

Favoriser l'apprentissage des règles sociales et de la vie en collectivité.

Favoriser le vivre ensemble.

Favoriser les échanges inter culturels et inter générationnels.

Favoriser la mise en place de projets et les manifestations sportives et culturelles.

S'ouvrir aux autres et sur le monde.

Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de leur territoire.

## **3- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

---

### **1- Favoriser l'autonomie de l'enfant**

*L'autonomie consiste à responsabiliser l'enfant, à l'amener à résoudre lui-même les obstacles ou difficultés qu'il rencontre.*

- Faire participer les enfants aux règles de vie pour qu'ils s'en imprègnent et les rappeler régulièrement.
- Responsabiliser les plus grands dans l'accompagnement des plus petits aux tâches de la vie quotidienne.
- Les enfants participent avec les animateurs à la sortie et au rangement du matériel lors des temps en autonomie et des activités.
- Permettre à l'enfant de faire des choix.
- Eviter de faire à la place de l'enfant.
- Accompagner et vérifier que les enfants respectent les règles d'hygiène (se laver les mains, tirer la chasse d'eau, manger proprement, etc.)

### **2- Respecter le rythme de vie et les besoins physiologiques de chacun.**

- Le rythme de la journée est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins (cf journée type).
- Les horaires sont plus souples que l'école
- Les activités sont plus flexibles

### **3- Accompagner l'enfant à vivre en collectivité.**

- Proposer oralement des tâches de la vie quotidienne.
- Mise en place d'un fil rouge qui permet aux enfants de se réunir et de passer un moment convivial.
- Proposer des jeux collectifs pour apprendre à partager, et relever des défis ensemble, esprit de cohésion de groupe.
- Mettre en place des réunions enfants/animateurs.

### **4- Favoriser l'épanouissement de l'enfant**

- L'équipe d'animation établit une relation de confiance avec chaque enfant
  - o Mise en place d'un planning de rotation de référence auprès des enfants lors des temps d'accueil.
- Chaque animateur sera référent d'une tranche d'âge d'enfants lors des temps de vie quotidienne et d'animation.
- L'enfant a besoin de se sentir en vacances. Il doit être dans un endroit de détente.
- Apporter une ambiance agréable et ludique.
- Etre à l'écoute de l'enfant.
- Orienter les enfants.
- Valoriser les enfants.
- Développer la notion de plaisir chez l'enfant.

### **5- Développer la communication envers les familles**

- Les animateurs sont garants de la communication aux familles au travers de :
  - o Bilan de la journée relaté aux parents pendant les temps d'accueil sur la vie quotidienne et d'animation.
  - o 2 animateurs référents des temps de garderie est nommés pour assurer le lien entre l'équipe pédagogique et les parents.
  - o Exposition de photos sur les périodes d'ouverture de l'ALSH.
  - o Un tableau d'informations et des affiches sont à la vue des parents.

### **6- Développer l'imaginaire et la créativité**

- o Un personnage imaginaire sera présent au centre pour amorcer la journée, et sensibiliser les enfants aux activités qui vont se dérouler et susciter leur curiosité.
- o L'espace de vie est aménagé en fonction des thèmes.
- o Des activités sont organisées pour favoriser la créativité dès le plus jeune âge ce qui permettra le développement cognitif et sensori-moteur.
- o Les animateurs veilleront à faire découvrir le thème.
- o Initier et sensibiliser à la protection de la nature : respect de l'environnement.
- o Proposer des gestes de vie quotidienne adaptés.



## 4 - LES ACTIVITES

---

### A - DEROULEMENT DES ACTIVITES

Un ou plusieurs thèmes sont proposés à chaque période ou par cycles des mercredis ; L'équipe d'animation propose de multiples activités en fonction de l'âge des enfants et incite les enfants à participer à la préparation et au rangement du matériel. Cela leur permet de se responsabiliser et d'être autonome.

### B- PLACE DE L'ENFANT DANS LE CHOIX DES ACTIVITES

En fonction des activités proposées, les animateurs doivent pouvoir s'adapter au choix de l'enfant. Si l'enfant ne veut pas participer, il peut dans la mesure du possible faire une autre activité sous la surveillance des animateurs.

Les enfants peuvent proposer leurs propres idées ou souhaits d'activités. Faire un bilan de la journée le temps d'un échange durant le goûter, sous forme de smileys de trois couleurs différentes (vert, rouge, jaune).

### C - BILAN DU PROGRAMME D'ACTIVITES

La réunion hebdomadaire est l'occasion pour l'équipe d'animation de se retrouver autour d'une table pour discuter des éventuels problèmes qui auraient été rencontrés les jours précédents. A tour de rôle, chacun peut exposer son point de vue, faire des propositions, émettre des critiques sur l'organisation, le fonctionnement ou sur l'attitude de ses collègues. Je dois aussi pouvoir se remettre en question et accepter les critiques des autres. C'est également le moment de finaliser les activités à venir et de discuter autour du projet pédagogique (EVALUATION).

### D - L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP(S) :

Le bâtiment est habilité à recevoir des enfants porteurs de handicap, différents points à prendre en compte :

- Connaître les degrés d'autonomie et de dépendance liés à la maladie/ handicap (grâce aux explications de la famille et éventuellement d'un médecin).
- Voir l'enfant à travers sa personnalité, ses besoins, en mettant entre parenthèse son handicap sans pour autant le nier.
- Trouver un juste milieu
- Savoir parler du « possible malaise » en équipe.
- Savoir prendre du recul, et ne pas se laisser envahir par des sentiments trop « affectifs »
- Savoir passer le relais
- Savoir intégrer dans un groupe d'enfants (éviter de trop le protéger et de ne pas nier son handicap).

## **E – PROJET « INTERGENERATIONNEL »**

Ce projet est en étroite collaboration avec la Résidence Autonomie « Le Val d'Oust », l'EHPAD de Malestroit et l'accueil de loisirs qui consiste à des échanges entre enfants et personnes âgées autour de temps forts animer une fois par mois (environ) sur des thèmes différents (chansons, jeux extérieurs, loto, cuisine, etc.) en fonction des disponibilités de chacune des structures. Ce projet permet de favoriser la création de liens, de partager un moment convivial et de développer les capacités dans le respect de chacun.

## 5 - LA VIE QUOTIDIENNE

---

### A – LES REGLES DE VIE DE L'ACCUEIL

Les règles de vie non-négociables sont fixées par le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse (Annexe 1) voir charte de l'animateur. Les autres règles de vie sont négociées avec les enfants le premier jour d'ouverture et rappelées régulièrement tout au long de l'année.

### B - DEROULEMENT DE LA JOURNEE

	<b>Déroulement d'une journée « type »</b>
<b>7h30 – 9h</b>	<b>Accueil</b> L'animateur référent accueille les familles avec le sourire et pointe l'enfant qui arrive sur la feuille de présence. L'animateur peut être force de proposition (pour ceux qui s'ennuient, etc.) Un espace « cocooning » est aménagé pour leur permettre de se « réveiller ».
<b>9h30</b>	<b>Regroupement</b> Points sur les règles de vie Répartition en groupes d'activité
<b>9h30-9h45</b>	<b>Entrée dans l'imaginaire de la journée (sensibilisation)</b> Un fil rouge est proposé pour amorcer le thème des activités.
<b>9h45-11h20</b>	Les animations et leurs durées sont adaptées à l'âge des enfants
<b>11h20-12h</b>	<b>Temps récréatif</b>
<b>12h-13h15</b>	<b>Repas 3-12 ans :</b> le repas se passe tous ensemble dans la convivialité et le calme. Les animateurs mangent à tour de rôle pour leur permettre de faire une pause. L'agent de restauration reste toujours avec les enfants.
<b>13h15-15h45</b> <b>13h15-14h</b>	<b>Temps calme et sieste :</b> <b>3/5 ans : lecture d'une histoire ou musique douce et sieste avec réveil échelonné</b> <b>6/12 ans : temps calme</b> Les animateurs proposeront des ateliers accompagnés ou en autonomie permettant le retour au calme et la digestion des enfants (lecture, activités manuelles, jeux de sociétés, yoga, etc.).
<b>14h-16h</b>	Les animations et leur durée sont adaptées à l'âge des enfants.
<b>16h-16h30</b>	<b>Temps récréatif, temps libre</b>
<b>16h30-17h</b>	<b>Goûter et Echange quotidien</b> (ce temps permettra de recueillir l'avis sur la journée des enfants)

17h-18h30	<p><b>Accueil</b> L'animateur référent pointe l'enfant qui part sur la feuille de présence.</p> <p><b>Transmission de la journée aux parents</b> Ateliers en autonomie, l'animateur peut être force de proposition (pour ceux qui s'ennuient, accompagner au rangement du matériel et des jeux, etc).</p>
-----------	---

## C - LE REPAS

Le repas du midi est commandé la veille, auprès d'une entreprise de restauration Convivio qui livrera le matin même les plats froids (liaison froide) préparés Ils seront ensuite réchauffés dans un chauffe-plats, sur place, par l'agent de restauration.

- Il faudra veiller aux enfants qui repartent après le repas pour qu'ils puissent avoir le temps de manger calmement. Les animateurs, avec l'aide des enfants s'occuperont de débarrasser la table et veiller à faire le tri sélectif dans la bonne poubelle. Ceci limitera les déplacements et les bousculades. Un bio-sceau est mis en place pour récupérer les déchets des assiettes pour le composteur.
- Le jeu intitulé « La table la plus propre », verra les enfants quitter leur table, en échelonné.

Le repas est un moment propice à l'éveil du goût et à l'équilibre alimentaire. C'est pourquoi : un morceau de chaque plat sera distribué dans toutes les assiettes (sauf contre-indication médicale ou culturel).

Tous les enfants participent au débarrassage des tables à tour de rôle.

- Préparé par les enfants, avec l'aide des animateurs, le repas pourra également faire aussi l'objet d'une activité.
- Les enfants passent aux toilettes avant et après le repas pour se laver les mains et se débarbouiller.

En cas de régime alimentaire particulier, lié à la santé de l'enfant, à ses convictions ou celles de la famille, dans la mesure du possible, l'accueil de loisirs s'organise avec les parents pour son application.

Les pique-niques : les pique-niques sont prévus lors des sorties hebdomadaires par l'équipe pédagogique. La marche en avant sera respectée lors de la constitution de ces derniers. Un stockage en glacière est organisé pour tous les produits frais.

## D - LA SIESTE

L'animateur prépare en amont la salle de sieste (soit à la garderie du matin ou avant d'aller manger).

C'est un temps de repos proposé aux enfants de 3 à 5 ans.

Chaque enfant apporte son doudou (tétine si vraiment besoin).

Le duvet et le drap est mis à disposition.

Un animateur propose une histoire ou de la musique calme pour favoriser l'endormissement des enfants.

C'est un temps important pour des enfants de cet âge, cela est très récupérateur pour eux, à ne pas négliger. Cependant elle peut être assouplie en fonction des enfants et à la demande des parents.

## **E – L'ANIMATEUR REFERENT**

Chaque animateur est référent d'une tranche d'âge sur les temps d'activité et de vie quotidienne afin d'assurer la sécurité physique et morale de chaque enfant, en étant à l'écoute et en établissant un rapport de confiance avec chaque enfant. Il est garant du bon déroulement de la journée et transmet, chaque jour, les informations importantes aux familles.

## **F - L'ASSISTANCE SANITAIRE**

### ***Entre autres, l'assistant sanitaire aura la responsabilité***

- ☞ De la mise à jour du **cahier d'infirmerie** sur lequel doivent figurer le nom de l'enfant, la date et l'heure de l'intervention, le cas échéant la température de l'enfant, l'origine de la blessure et la nature des soins.
- ☞ De **l'armoire à pharmacie** du centre et des troussees médicales
- ☞ Des soins bénins ne nécessitant pas l'intervention d'un médecin.

Pour chaque sortie ou activité organisée en dehors de l'enceinte du centre, les animateurs devront se munir d'une trousse médicale et des informations sanitaires des enfants.

Les parents dont les enfants doivent suivre un traitement médical, doivent fournir **obligatoirement, une photocopie de l'ordonnance car nous ne sommes pas habilités à apporter des soins dits médicaux** (médicaments, pommades...). **Seul le responsable du centre pourra administrer ces traitements.**

**Pour les enfants bénéficiaires de PAI, une rencontre avec les parents se fera préalablement à l'admission. Le directeur est responsable de la bonne application du PAI.**

## **G – LA SURVEILLANCE PISCINE**

L'encadrement est de 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 8 enfants de + de 6 ans. Il y aura, au moins, un animateur dans l'eau avec les enfants et 1 en dehors. Les animateurs pourront proposer des jeux aquatiques sécurisés et adaptés à l'âge des enfants.

Une liste des enfants sera présentée au responsable du bassin et un animateur référent désigné par groupe.

## **H - L'HYGIENE**

Les sanitaires sont un lieu que tout le monde fréquentera dans le courant de la journée. Ils se doivent donc d'être accessibles et tenus propres à tout moment (chasses d'eau tirées régulièrement, lavabos rincés, et désinfection quotidienne des cuvettes).

L'hygiène des mains et du visage est indispensable avant et après le passage à table.

Les essuies mains papier seront à disposition dans les périodes d'épidémie.

Si des serviettes sont mises à disposition, en lieu et place des essuie-mains papier, elles devront être changées et lavées plusieurs fois dans la journée.

## **I - OBJETS PERSONNELS**

Les enfants sont invités à ne pas apporter de jeux ou objets personnels (en dehors des doudous), dans le cas contraire, en aucun cas la Communauté de Communes ne pourra être tenue pour responsable de perte, de vol ou de détérioration de ce matériel.

## **6 - L'ORGANISATION DANS L'ESPACE**

---

### **A - L'AMENAGEMENT EXTERIEUR :**

#### **⇒ LA COUR :**

Il existe deux cours (une pour les 3-5 ans et une pour les 6-12 ans), situé de chaque côté du centre. Elles sont dotées d'un préau chacune. Une structure de jeu et une cabane pour les petits sont aménagées.

Les enfants y accèdent par les portes de sorties situées sur les côtés du centre.

Un WC extérieur est à leur disposition dans la cour des grands. Les animateurs et l'agent d'entretien veilleront à l'entretien régulier de ce sanitaire.

Un local rangement est prévu pour les jeux extérieurs. Les enfants ne doivent en aucun cas y accéder sans la présence d'un animateur.

#### **⇒ Le restaurant scolaire :**

Les enfants déjeuneront dans le restaurant du centre. Deux accès pour s'y rendre, un extérieur par la cour des 3-5 ans et par l'intérieur du bâtiment.

### **B - L'AMENAGEMENT INTERIEUR :**

Une salle de motricité  
Deux salles d'activités  
Une bibliothèque  
Une salle de sieste  
Des toilettes mixtes

Une infirmerie/ bureau  
Une salle pour les animateurs  
Un local rangement  
Un local ménage

## **7- L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

---

### **A - COMPOSITION DE L'EQUIPE**

#### **a) LE PERSONNEL PEDAGOGIQUE**

- 1 responsable: GUYOT Pierre
- Des animateurs permanents: BEZEAUD Sévrine, SERAZIN Thomas, LOYER Adrien, GOUSSET MATHIEU
- Des animateurs qui sont vacataires

#### **b) LE PERSONNEL TECHNIQUE**

- 3 agents d'entretien: RACOUET Françoise /GEORGES Renée/LE GOUESBE SABRINA
- 3 agents de restauration: RACOUET Françoise ou GEORGES Renée / LE GOUESBE SABRINA
- 2 agents techniques.

### **B- LES ANIMATEURS STAGIAIRES**

Le travail des animateurs stagiaires sera encadré par la direction. Cet encadrement permettra de :

- Consolider ses connaissances en relation avec les enfants
- Faire le lien entre la théorie et la pratique
- Analyser sa pratique pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur
- Acquérir des nouvelles compétences techniques.

La direction est garante de la formation des animateurs. Des discussions et des bilans seront effectués régulièrement.

## 8 - LA COMMUNICATION

---

### A- LES PARENTS

Ce sont les principaux interlocuteurs

La communication est surtout verbale car elle est fréquente mais un certain nombre d'informations nécessite des écrits comme par exemple : programme et dossier d'inscription à retirer au centre, à la Communauté des Communes ou sur le site internet.

### B - LES ENFANTS

Etant en présence constante, une grande partie de la journée, les enfants et l'équipe d'animation communiquent surtout verbalement. Néanmoins, les documents d'informations transmis aux parents et concernant leurs participations aux activités requièrent, la plupart du temps, leurs consentements.

## 9 - LES PARTENAIRES

---

✦ **LES PARENTS** : L'avis des parents est primordial quand il s'agit de la qualité de vie que l'on veut offrir à leurs enfants.

✦ **LES MAIRIES DES COMMUNES**

Mise à disposition de la salle des sports.

✦ **LES ELUS COMMUNAUTAIRES**

Donnent les orientations globales et plus particulièrement budgétaires, par le biais du coordonnateur.

✦ **CAF, DDCS, CONSEIL DEPARTEMENTAL, ARS, PMI...**

✦ **LA SOCIETE DE RESTAURATION CONVIVIO**

✦ **LES PRESTATAIRES D'ACTIVITES ET DE TRANSPORT (ex : centre équestre, piscine ? Linévia ....)**

✦ **Les services de la communauté de communes.**



## 10 - L'EVALUATION

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens d'évaluation
<b>1- Favoriser l'autonomie de l'enfant</b>	Faire participer les enfants aux règles de vie pour qu'ils s'en imprègnent et les rappeler régulièrement	Mise en place d'un temps autour des règles de vie négociables et non-négociables avec les enfants le premier jour. Rappel régulier des règles sur les temps de regroupement du matin.
	Responsabiliser les plus grands dans l'accompagnement des plus petits aux tâches de la vie quotidienne.	Les animateurs proposent aux plus grands d'accompagner les plus petits en fin de repas pour le débarrassage des tables.
	Les enfants participent avec les animateurs à la sortie et au rangement du matériel lors des temps en autonomie et des activités.	Les animateurs observent la participation des enfants et vérifient le bon rangement du matériel mis à disposition sur les temps en autonomie.
	Accompagner et vérifier que les enfants respectent les règles d'hygiène (se laver les mains, tirer la chasse d'eau, manger proprement, etc.)	Les animateurs vérifient avant l'entrée dans la cantine que les mains sont lavées et les chasses d'eau tirées.
<b>2- Respecter le rythme de vie et les besoins physiologiques de chacun.</b>	Mise en place de moyens d'expression libre pour les enfants.	Vérifier que l'échange est mené chaque jour.
	Le rythme de la journée est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et ses besoins (cf journée type).	Les animateurs veillent au bon respect de la journée « type ».
<b>3- Accompagner l'enfant à vivre en collectivité.</b>	Mise en place d'un tableau des tâches de la vie quotidienne et de groupes de vie quotidienne	Les groupes de vie quotidienne sont notés tous les jours.
<b>4- Favoriser l'épanouissement de l'enfant</b>	L'équipe d'animation établit une relation de confiance avec chaque enfant	Vérifier la bonne relation de confiance
	Chaque animateur sera référent d'une tranche d'âge d'enfant lors des temps de vie quotidienne et d'animation	S'entretenir avec les animateurs référents
<b>5- Développer la communication envers les familles</b>	Les animateurs sont garants de la communication aux familles au travers de : *Réunions d'informations sur les accueils de loisirs et les camps.	L'animateur « référent garderie » a le cahier de suivi avec lui.  Les rencontres festives sont insérées aux programmes

	<p>*Un cahier de suivi relatant la journée de l'enfant est communiquée aux familles en fin de journée</p> <p>*2 animateurs référents des temps de garderie sont nommés pour assurer le lien entre l'équipe pédagogique et les parents</p> <p>*Exposition de photos tout au long des semaines</p> <p>*Un tableau d'information est à la vue des parents</p>	<p>d'animation du service Enfance Jeunesse.</p> <p>Des photos sont affichées dans la salle d'accueil une fois par semaine.</p> <p>Le tableau d'informations est annoté et visible tous les jours par les familles.</p>
--	--	--